

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise



DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 1581

92 - Hauts-de-Seine

ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIÉTAIRES

Créations

Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES RESIDENCES DU DOMAINE REGENCE A SERRIS

Objet : entretien des ouvrages et aménagements d'intérêts collectifs à tous les propriétaires de l'ensemble immobilier compris dans son périmètre et leur amélioration et la création de tous nouveaux aménagements d'intérêts collectifs notamment par l'acquisition de tout immeuble ou par l'exécution de tous travaux ; la propriété et la gestion desdits biens ; gestion et police desdits biens collectifs nécessaires ou utiles pour la bonne jouissance des propriétaires, dès leur mise en service et la conclusion de tous contrats d'assurance et conventions relatifs à l'objet de l'Association Syndicale ; gestion des servitudes de passage piétons réciproques consenties sur les cheminements piétons et espaces verts en surface entre les deux ensembles immobiliers (ilots AF4B3a et AF4B3b d'une part et îlot AF4B3c d'autre part) identifiés au plan de servitudes et plan de masse de l'ensemble immobilier dressés par le cabinet de Marmagne, géomètre expert sis à LAGNY SUR MARNE (77400), 56 rue Saint Laurent, demeurés ci-annexés (Annexe n°3) ; acquisition en propriété ou en jouissance, entretien, réparation, remplacement de tous biens meubles nécessaires à assurer les services d'intérêt collectif ; la conclusion de tous traités et marchés à passer avec toutes entreprises pour la fourniture normale et régulière des services d'intérêt collectif ; la police des biens meubles et immeubles lui appartenant ou dont elle a gestion pour autant que ces biens meubles et immeubles sont à usage commun de certains ou de tous les propriétaires, occupants et locataires ; la charge d'assurer tous les services d'intérêt commun soit à certains immeubles soit à tous ; l'emploi de toute personne nécessaire au fonctionnement de l'Association ; recouvrement des cotisations et le paiement des dépenses ; toutes opérations financières, mobilières et immobilières, concourant aux objets ci-dessus définis et notamment la réception de toutes subventions et la conclusion de tous emprunts ; et généralement, tout ce qui sera nécessaire, directement ou indirectement, pour la réalisation de l'objet social

Siège social : 50, route de la Reine, chez les Nouveaux Constructeurs, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Date de délivrance du récépissé : 7 mai 2021